dayforce

Table des matières

Qu'est-ce que la CCQ?	2
Éléments importants à retenir	2
Trouver de l'information relative à la rémunération sur le site Web de la CCQ	3
Commercial	5
Mise à jour des renseignements des employés dans Powerpay	7
Powerpay – Paiement régulier > Taux, facteurs et gains permanents	11
Powerpay > Paiement régulier > Retenues et cotisations	12
Résidentiel	15
Mise à jour des renseignements des employés dans Powerpay	17
Powerpay – Paiement régulier > Taux, facteurs et gains permanents	20
Powerpay > Paiement régulier > Retenues et cotisations	21
Rapport CCQ produit par Dayforce	24

Qu'est-ce que la CCQ?

La Commission de la construction du Québec (CCQ), créée en 1987, est responsable de l'application de la *Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (Loi R-20) qui encadre l'industrie. Son financement provient principalement d'un prélèvement sur la masse salariale effectué auprès de la main-d'œuvre et des employeurs de l'industrie de la construction.

La CCQ détermine le taux de rémunération pour chaque employé en s'appuyant sur la Loi R-20 et les conventions collectives. En tant que client, vous avez tout avantage à vous abonner aux bulletins de la CCQ afin de recevoir des avis au sujet de changements de taux et d'autres communications importantes. Il incombe au client de signaler les changements de taux à l'équipe soutien à la clientèle de Powerpay, car nous ne traitons les majorations pour nos clients que s'ils le demandent expressément.

Éléments importants à retenir

- Si, au cours d'une période donnée, votre employé n'a travaillé que des heures régulières qui ne relèvent pas de la CCQ, veuillez changer le montant des cotisations syndicales (montant fixe) à zéro pour la période de paie en question. (Paie Paiement régulier Retenues et cotisations Syndicat Une seule paie = 0,00)
- Le rapport CCQ produit par Dayforce n'est pas celui que vous présentez à la CCQ; le rapport de Dayforce vise uniquement à vous permettre de vérifier et de rajuster (au besoin) les taux et les montants pour chaque employé sur la liste de paie, une fois que vous avez transmis votre information mensuelle sur le site de la CCQ. Il convient de noter que vos employés sont responsables de vous aviser de tout changement touchant leur métier, leurs compétences ou leur syndicat. Ce rapport est livré à la date de clôture de la dernière période de paie du mois. Dans Powerpay, accédez à : Rapports/Rapports de paie/Rapports supplémentaires. Cliquez sur Afficher et dérouler la page pour trouver l'information du rapport CCQ.
- Si vous devez apporter des corrections à l'égard des employés dans la liste de paie, il vaut mieux traiter la correction au moyen d'un traitement supplémentaire au cours du mois où l'erreur s'est produite. Une correction apportée le mois suivant pourrait fausser l'information contenue dans le rapport CCQ pertinent de Dayforce.
- Les employés devraient vous aviser des changements de niveau de compétence (p. ex. passer d'Apprenti 1 à Apprenti 2); vous pouvez remonter à quatre semaines auparavant pour la paie rétroactive. Les corrections relatives au syndicat peuvent remonter jusqu'à la première paie de l'année. Veuillez communiquer avec votre équipe de soutien à la clientèle de Powerpay afin d'obtenir de l'aide à ce sujet.
- Dayforce ne remet pas les déductions CCQ Employé ni les parts Employeur à la CCQ. Powperpay ne calcule que les montants; il est de la responsabilité des clients de faire les remises à la CCQ lors du traitement de leur rapport CCQ.
- Important : Ce guide a été conçu pour vous aider à gérer les taux de la CCQ dans Powerpay. Les taux indiqués sont ceux qui étaient en vigueur lorsque le guide a été publié. Les taux de la CCQ peuvent être modifiés en tout temps; consultez toujours le site Web de la CCQ pour connaître les taux courants.

Trouver de l'information relative à la rémunération sur le site Web de la CCQ

- 1. Accédez au site de la CCQ : <u>www.ccq.org</u>.
- 2. Sélectionnez Employeur ou Employeuse.



3. Cliquez sur Consulter les taux de salaire.

JE SUIS	JE VEUX	
	ஜே Consulter l'état des bassins de main-d'œuvre	Consulter une convention collective
EMPLOYEUR OU EMPLOYEUSE	D Mettre à jour mon dossier d'employeur	Trouver un formulaire
	🕑 Obtenir une lettre d'état de situation	Embaucher de la main-d'œuvre ou déclarer du mouvement de main
	🔊 Connaître mes obligations et mes responsabilités	A Signaler une situation de non-conformité ou faire une plainte
	Produire mon rapport mensuel	Lal Consulter les taux de salaire
	रूष्ट्र Organiser une formation pour mes employés	Consulter d'autres sujets populaires

Si vous doutez des options à sélectionner, veuillez communiquer directement avec la CCQ pour déterminer comment répondre.

Faites défiler la page vers le bas, jusqu'à la section « Entrez les informations suivantes » :

- Secteur : sert à indiquer dans quel secteur vous évoluez (Commercial, Résidentiel, etc.)
 Remarque : Powerpay est limité à deux secteurs.
- Métier : sert à indiquer le métier de l'employé; si les employés du client appartiennent à divers corps de métier (p. ex. : plombier, charpentier, électricien), l'information doit être obtenue pour chaque métier.
- **Compétences** : correspond au niveau de compétence de l'employé, par exemple Compagnon ou Apprenti 1.
- Annexes : en fonction de votre secteur, sert à indiquer les heures régulières de travail ou le type de travail (p. ex. travail de jour, construction résidentielle lourde).

Nous fournissons dans le présent guide deux exemples relatifs à la recherche d'information sur les salaires et les métiers sur le site Web de la CCQ – un dans le secteur **Commercial**, l'autre dans le secteur **Résidentiel** – et à la façon d'utiliser l'information de la CCQ pour configurer le profil de nouveaux employés ou modifier celui d'employés existants dans Powerpay.

Commercial

1. Sélectionnez le secteur dans la liste déroulante.

Outil des taux de salaire

Date						Se	octeur	
Année	2022	Mois	3	Jour	9		C - INSTITUTIONNEL ET COMMERCIAL	~
					CON	ITINU	ER	

2. Sélectionnez le métier, les compétences et les annexes à partir des listes déroulantes.

Métier	Compétences		Annexes
110 Briqueteur-maçon (3 périodes d'apprentissage)	Apprenti 1	~	C3 - REGLE GENERALE : TRAVAIL DE JOUR
		CONTINUER	

- 3. Les taux et les cotisations en vigueur s'appliquant au métier, aux compétences et aux annexes sélectionnés s'affichent.
- 4. Veuillez imprimer une copie à utiliser au moment de consigner de l'information dans Powerpay.
- 5. Répétez ces étapes pour obtenir les renseignements relatifs à la rémunération et au métier d'autres employés.

	*2		C3	
*1		Taux horaire		1
Métier	Briqueteur-maçon	Régulier	24,76	
Compétences	Apprenti 1	Demi	37,14	Ī
Secteur	INSTITUTIONNEL ET COMMERCIAL	Double	49,52	Ī
		Avantages sociaux		1
		part du salarié (retraite)	1,536	
		part de l'employeur (retraite)	3,57	
		part du salarié (assurance)	0,23	Ī
		part de l'employeur (assurance)	2,68	T
		Total part du salarié	1,766	T
*3		Total part de l'employeur	6,25	T
otisations syndicales (payées par le salarié)				
	Annexes			
	С3			
CSD				
Hebdomadaire	12,38	\$/semaine		
Plus autres frais	0,055	\$/heure		
CSN				
Hebdomadaire	10	\$/semaine		
SQC				
Hebdomadaire	10,1	\$/semaine		
CPQMC (Local 0004)				
Hebdomadaire	13	\$/semaine		
Plus autres frais	0,025	\$/heure		
CPQMC (Local 0007)				
Mensuel	30	\$/mois		
Plus autres frais	0,025	\$/heure		
FTQ (Local 0100)				
Hebdomadaire	15	\$/semaine		
Remarque	MAXIMUM 23 SEM./ANNEE			

Mise à jour des renseignements des employés dans Powerpay

- 1. Pour configurer des profils d'employé et ajouter l'information touchant le taux et les cotisations, reportez-vous à l'information que vous avez imprimée à l'étape précédente. Sauf indication contraire, mettez à jour les renseignements de l'employé de la façon décrite cidessous.
- 2. Dans Powerpay, accédez à Paie > Embauche/Profil > Ajouter un nouvel employé, et mettez à jour les champs au besoin.

Renseignements généraux			
* Indique un champ obligatoire			
Statut	* Matricule		
Actif	000000249		
* Nom	* Prénom	Initiale	NAS
Smith	Joe		123 456 789
Langue			
Français	~		

Renseignements relatifs à l'adresse

Adresse	Ville	Province/État	Pays
123 Ave de laRue	Montreal	Québec 🗸 🗸	Canada
Code postal			
H1H 1H1			

Dates relatives à l'employé

Date de naissance		Premier jour de travail		
09/09/1997	**	21/09/2020	#	

Type de rémunération : Employés relevant de la CCQ – Employés rémunérés à taux horaire avec accumulateur additionnel versé chaque paie Taux de rémunération : entrez le taux horaire hors CCQ							
Rémunération							
* Indique un champ obliga	toire						
Renseignements re	elatifs à la paie	\sim					
Type d'emploi		* Type de rémunération	Taux de rémunération		* Heu	ires par période de paie	
Temps plein	~	EE horaire-acc. add. versé chq pai	27,76	\$	0	40,00	
Gains annuels							
Répartition							
* GL - No service - Code	de service	Sous-groupe Y - Région	Sous-groupe Z - Syndic	at	Sous	-groupe X - Metier/Annexe	
100 - Par defaut	~	08 - Montréal	CSD - SYNDICAT	~			
S	ous-groupe Y – Régi	on : sélectionnez la région de l'employé.	Sous-gro	oupe Z – Syndicat : sé	lectionr	nez le syndicat de l'employé.	

mposition						
Indique un champ obligatoire						
* Province d'emploi						
Québec	~					
Exonération de l'impôt						
Exonération de l'impôt fédéral				Exonération de l'impôt provincial		
Montant de base 14160 \$				Montant de base 15532 \$		
O Indiquer autre montant				O Indiquer autre montant		
			\$			\$
Cituation fierals				O Ne s'applique pas - Employe travaillant aux EU. o	ou ailleurs	
Situation liscale		Charles & Manual de DDC (DDC)		+ Continuous dia C		
Situation inscale		A Statut a Legard du RPC/RRQ		Categorie d'Ac		Assujetti à l'impôt provincial sur la capté et l'éducation
Assujetti a l'impot proviet fed.	~	Assujetti au RPC/RRQ	~	Preieve AE - taux ER est de 1,4	~	O Exonéré
Régimes provincial de sécurité au t	ravail					
Туре		Régime		Commission de la construction du Québec (gains as	surables	
CSST du Ouébec	~	Régime par défaut - 8,270%	~	maximaux sur une base hebdomadaire de la CSST)		
				Applicable	~	
RQAP (Régime québécois d'assurance parent	ale)			23 kana mara k		
O Ne s'applique pas						
Québec Statut						
Assujetti au RQAP			~			
				Régimes provinciaux de sécurit	é au tra	vail : Applicable si l'employé travaille
				régulièrement des heures qui re	elèvent d	de la CCQ; ne s'applique pas si la plupart
				des heures régulières de l'emple	ové ne r	elèvent nas de la CCO
				aconcurco regunereo de rempio	oye ne i	cicyciii pus uc iu ccQ.

Renseignements supplémentaires Titre du poste : Titre du poste (pour le bulletin de paie) *1 Métier : à partir du profil de Briqueteur-macon l'employé à la CCQ Accumulateur de paie de vacances * Indique un champ obligatoire * Régime P Taux Paie vacances - 1 4,00 ¥ Accumulateur Paie auto férié Important : Le taux est fixé par * Indique un champ obligatoire la CCQ; un pourcentage des vacances et des jours fériés est * Régime B Taux versé chaque paie. Paie auto férié - 1 13,00 ~

Powerpay – Paiement régulier > Taux, facteurs et gains permanents

- 1. Dans Powerpay, accédez à : Paie > Paiement régulier > Taux, facteurs et gains permanents
- 2. Reportez-vous à l'information de la CCQ sur les employés que vous avez imprimée afin d'entrer les taux horaires qui s'appliquent au secteur de l'employé.

			С3	
*2	Taux horaire			
	Régulier		24,76	\$/heure
	Demi		37,14	\$/heure
	Double		49,52	\$/heure
	Niv	eau de l'employé		
		Taux permanent		
		Description Ta	ux	
		PRIME CHEF EQ.R	0,000	
		PRIME CHEF EQ.C	0,000	
		CCQ HRS RESI.	0,000	
		CCQ 1/2 RESI.	0,000	
		CCQ DBL.RESI.	0,000	
		CCQ HRS.COM.	24,760	
		CCQ 1/2 COM.	37,140	
	•	CCQ DBL.COM.	49,520	

- 1. Dans Powerpay, accédez à : Paie > Paiement régulier > Retenues et cotisations.
- 2. Reportez-vous à l'information de la CCQ sur les employés que vous avez imprimée, et utilisez le tableau ci-dessous ou les captures d'écran qui le suivent (notez les couleurs facilitant le repérage) comme guide pour saisir les montants CCQ corrects à partir de votre impression (les montants peuvent ne pas correspondre aux exemples fournis) dans les champs correspondants de Powerpay.

Information de la CCQ	Taux		Code Powerpay	Taux
Avantages sociaux : part du salarié (retraite)	1,536 \$/heure	+	EE.SO.RET.COM (33E)	1,5360
Avantages sociaux: Total part de l'employeur	6,25 \$/heure	1	ER.SO.RET.COM (33R)	6,2500
Avantages sociaux: Avantages imposables	2,499 \$/heure	1	AV.IMP.COM (52R)	2,4990
Avantages sociaux: part du salarié (assurance)	0,2300 \$/ heure	+	CCQ ASS EE (25E)	0,2300
Avantages sociaux: taxe sur assurance	9 % du montant	+	CCQ TAXE EE (26E)	0,0207
	d'assurance (part		(25E x 9% = 26E)	
	du salarié 0,2300			
	x 9%=0,0207)			
Fonds de formation (Facultatif-employeur)	0,20 \$/heure	-	FORMATION (41R)	0,2000
Équipement de sécurité	0,60 \$/heure		EQ.SEC.COMM (24E)	-0,6000 ENTREZ UN MONTANT NÉGATIF
Contribution sectorielle (employé)	0,02 \$/heure	•	C.SEC (74E)	0,0200
Congés et jours fériés payés	13,00 % du salaire cotisable	-	VAC.DED (22E)	13,00
Prélèvement (minimum 10,00\$ par mois): part du salarié	0,75 (salaire + congés payés)	-	PREL.EE (73E)	0,75
Prélèvement (minimum 10,00\$ par mois): part de l'employeur	0,75 (salaire + congés payés)	-	PREL.ER (73R)	0,75
Cot. Syndicale payée par le salarié; CSD : Hebdomadaire	12,38 \$/semaine	1	SYND \$ (71E)	12,3800
Cot. Syndicale payée par le salarié; CSD : Plus autres frais	0,055 \$/heure	+	SYND.C/HR COM (75E)	0,0550
Avantages Sociaux (Total de) :	1,536 + 3,57=		F.EQUIV.COM (34R)	5,1060
Part du salarié (retraite) + Part de l'employeur (retraite)	5,106			
SEM. TRAV: Semaine de travail par employé, la valeur	1,0000	\rightarrow	SEM.TRAV. (23R)	1,0000
est toujours 1				

Avantages sociaux						Paie	 Paiement régulier > Retenues et cotisations 	
part du salarié (retraite)	1,5	536	\$/heure			* AVANCE (11E)	Valeur permanente	
part de l'employeur (retraite)		3,5	57	\$/heure			,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	
part du salarié (assurance)		0,2	23	\$/heure				
part de l'employeur (assurance)	2,6	58	\$/heure			⁺ EQ.SEC.RESI. (21E)	Valeur permanente	
Total part du salarié			766	\$/heure	\$/heure			
Total part de l'employeur			25	\$/heure			t VAC DED (22E)	Valeur permanente
Total part du sal. et de l'empl.			016	\$/heure	\$/heure			13.00
Avantages imposables			199	\$/heure				
Fonds de qualification (1)							* EQ.SEC.COMM. (24E)	Valeur permanente
		0		\$/heure			valeur toujours negative	-0,6000
Fonds de formation (1)							+ CCO ASS EE (25E)	Valeur permanente
		0,2	2	\$/heure				0.2300
Équipement de sécurité (2)								
			5	\$/heure			+ CCQ TAXE EE (26E)	Valeur permanente
Contribution sectorielle (3)						25E x 9% = 26E	0,0207	
		0,0	02	\$/heure	- III			Valour pormanente
							EE SUC.RESI. (3TE)	valeur permanente
Taxe sur assurance		9	% du montant d'assur	rance				
Congés et jours fériés payés (1)		13	% du salaire cotisable				* EE.SO.RET.COM (33E)	Valeur permanente
Fonds d'indemnisation (1)		0,02	\$/heure					1,5360
Frais de participation volontaire au régime d'avantages sociaux (4)								
part du salarié		0,075	\$/heure				* SYND \$ (71E)	Valeur permanente
part de l'employeur		0,075	\$/heure			-		12,5800
Prélèvement (minimum 10\$)							⁺ SYND C/HR RESI (72E)	Valeur permanente
part du salarié			% du total (salaire +	re + congés payés)				
part de l'employeur		0,75	% du total (salaire +	congés payés)				
Cotisations syndicales (navées nar le salarié)							PREL.EE (73E)	Valeur permanente
								0,7500
	Annexes						* C.SEC. (74E)	Valeur permanente
	C3							0,0200
CSD								
Hebdomadaire	12,38			\$/semaine			' SYND C/HR COM. (75E)	Valeur permanente
Plus autres frais	0,055			\$/heure				0,0550

Avantages sociaux					
part du salarié (retraite)	1,53	6	\$/heure		
part de l'employeur (retraite)	3,57		\$/heure		
part du salarié (assurance)	0,23		\$/heure		
part de l'employeur (assurance)	2,68		\$/heure		
Total part du salarié	1,76	6	\$/heure		
Total part de l'employeur	6,25		\$/heure		
Total part du sal. et de l'empl.	8,01	6	\$/heure		
Avantages imposables	2,49	9	\$/heure		
Fonds de qualification (1)					
		0		\$/heure	
Fonds de formation (1)					
		0,2		\$/heure	
Équipement de sécurité (2)					
		0,6		\$/heure	
Contribution sectorielle (3)					
		0,02		\$/heure	
Taxe sur assurance		9	% du montant d'assura	nce	
Congés et jours fériés payés (1)		13	% du salaire cotisable	salaire cotisable	
Fonds d'indemnisation (1)		0,02	\$/heure		
Frais de participation volontaire au régime d'avantages sociaux (4)					
part du salarié	0,075	\$/heure			
part de l'employeur	0,075 \$/heure				
Prélèvement (minimum 10\$)					
part du salarié		0,75	% du total (salaire + co	ongés payés)	
part de l'employeur		0,75	% du total (salaire + co	ngés payés)	

Paie Paiement régulier Retenues et cotisations

⁺ SEM.TRAV. (23R)	Semaine travaillée par l'employé = toujours une valeur de 1	Valeur permanente 1,0000
⁺ ER SOC.RESI. (31R)		Valeur permanente
⁺ F.EQUIV.RESI. (32R)	Valeur permanente
* ER.SO.RET.COM (33	BR)	Valeur permanente
⁺ F.EQUIV.COM. (34F	 F. EQUIV.COM = Somme de Part du salarié (retraite) + Part de l'employeur 	Valeur permanente
⁺ FORMATION (41R)	(retraite) [,536 + 3,57 = 5.106]	Valeur permanente
⁺ AV.IMP.RESI. (51R)		0,2000 Valeur permanente
⁺ AV.IMP.COM. (52R)		Valeur permanente
		2,4990
* PREL.ER (73R)		Valeur permanente 0,75
* C.SEC.RES (76R)		Valeur permanente

Résidentiel

1. Sélectionnez le secteur dans la liste déroulante.

Outil des taux de salaire

Date						Sec	cteur	
Année	2022	Mois	3	Jour	9		D - RÉSIDENTIEL	~
CONTINUER								

2. Sélectionnez le métier, les compétences et les annexes à partir des listes déroulantes.

Métier	Compétences			Annexes	
110 Briqueteur-maçon (3 périodes d'apprentissage)	Apprenti 1	`	1	R - CONSTRUCTION RESIDENTIELLE LEGERE	۲
		CONTINUER			

1. Les taux et les cotisations en vigueur s'appliquant au métier, aux compétences et aux annexes sélectionnés s'affichent.

*6

2. Veuillez imprimer une copie à utiliser au moment de consigner de l'information dans Powerpay.

×

3. Répétez ces étapes pour obtenir les renseignements relatifs à la rémunération et au métier d'autres employés.

Métier

*4 110 Briqueteur-maçon (3 périodes d'apprentissage)

Métier	Briqueteur-maçon
Compétences	Apprenti 1
Secteur	RÉSIDENTIEL

Description des annexes

R - CONSTRUCTION RESIDENTIELLE LEGERE

*5

	R	
Taux horaire		
Régulier	23,02	\$/heure
Demi	34,53	\$/heure
Double	N/A	\$/heure
Avantages sociaux		
part du salarié (retraite)	1,182	\$/heure
part de l'employeur (retraite)	3,57	\$/heure
part du salarié (assurance)	0,23	\$/heure
part de l'employeur (assurance)	2,5	\$/heure
Total part du salarié	1,412	\$/heure
Total part de l'employeur	6,07	\$/heure
Total part du sal. et de l'empl.	7,482	\$/heure
Avantages imposables	2,364	\$/heure

Cotisations syndicales (payées par le salarié)		
	Annexes	
	R	
CSD		
Hebdomadaire	11,51	\$/semaine
Plus autres frais	0,055	\$/heure
CSN		
Hebdomadaire	10	\$/semaine
SQC		
Hebdomadaire	10,1	\$/semaine
CPQMC (Local 0004)		
Hebdomadaire	13	\$/semaine
Plus autres frais	0,025	\$/heure
CPQMC (Local 0007)		
Mensuel	30	\$/mois
Plus autres frais	0,025	\$/heure
FTQ (Local 0100)		
Hebdomadaire	15	\$/semaine
Remarque	MAXIMUM 23 SEM./ANNEE	

Mise à jour des renseignements des employés dans Powerpay

- 1. Pour configurer des profils d'employé et ajouter l'information touchant le taux et les cotisations, reportez-vous à l'information que vous avez imprimée à l'étape précédente. Sauf indication contraire, mettez à jour les renseignements de l'employé de la façon décrite cidessous.
- 2. Dans Powerpay, accédez à Paie > Embauche/Profil > Ajouter un nouvel employé, et mettez à jour les champs au besoin.

iseignements generaux			
lique un champ obligatoire			
Statut	* Matricule		
Actif	000000249		
*Nom	* Prénom	Initiale	NAS
Black	Joe		
Langue			
Français	~		
nseignements relatifs à l'adresse			
0	Ville	Province/État	Pays
Adresse			
Adresse 321 ave de LaRue	Montreal	Québec	 Canada
Adresse 321 ave de LaRue Code postal	Montreal	Québec	✓ Canada

munération Idique un champ obligatoire						
Renseignements relatifs à la paie				▶		
Type d'emploi		* Type de rémunération		Taux de rémunération		* Heures par période de paie
Temps plein	~	EE horaire-acc. add. versé chq paie	~	23,020	\$	O 40,00
Gains annuels						
50460,80						
Répartition						
* GL - No service - Code de service		Sous-groupe Y - Région		Sous-groupe Z - Syndicat		Sous-groupe X - Metier/Annexe
100 - Par defaut	~	08 - Montréal	~	CSD - SYNDICAT	~	
				•		

Imposition

Construction of the second					
dique un champ obligatoire * Province d'emploi					
Québec	~				
Exonération de l'impôt					
Exonération de l'impôt fédéral				Exonération de l'impôt provincial	
Montant de base 14160 \$				Montant de base 15532 \$	
O Indiquer autre montant				 Indiquer autre montant 	
			\$		\$
				 Ne s'applique pas - Employé travaillant aux ÉU. o 	u ailleurs
Situation fiscale					
* Situation fiscale		* Statut à l'égard du RPC/RRQ		* Catégorie d'AE	* Indicateur de cotisations sociales et de santé
Assujetti à l'impôt prov.et féd.	~	Assujetti au RPC/RRQ	~	Prélève AE - taux ER est de 1,4 🗸	provinciales
					Assujetti a i impot provincial sur la sante et l'éducation C Exonéré
Régimes provincial de sécurité au trav	vail				
Туре		Régime		Commission de la construction du Québec (gains	
CSST du Québec	~	Régime par défaut - 8.270%	~	assurables maximaux sur une base hebdomadaire de la CSST)	
					Regimes provinciaux de securite au travail : Applicable si
				Applicable	l'employé travaille régulièrement des heures qui relèvent de la
RQAP (Régime québécois d'assurance parentale	2)				CCQ; ne s'applique pas si la plupart des heures régulières de
 Ne s'applique pas Québec Statut 					l'employé ne relèvent pas de la CCQ.
Assujetti au RQAP			~		

Renseignements supplémentaires



Accumulateur de paie de vacances

* Indique un champ obligatoire		
* Régime	📄 Taux	c
Paie vacances - 1	✓ 4,	00

Accumulateur Paie auto férié

* Indique un cham	n obligatoire			
* Régime	pobligatoric	Ē	Taux	Important : Le taux est fixé par la CCQ; un pourcentage des
Paie auto fé	rié - 1	~	13,00 🔶	vacances et des jours fériés est

Powerpay – Paiement régulier > Taux, facteurs et gains permanents

- 1. Dans Powerpay, accédez à : Paie > Paiement régulier > Taux, facteurs et gains permanents
- 2. Reportez-vous à l'information de la CCQ sur les employés que vous avez imprimée afin d'entrer les taux horaires qui s'appliquent au

					secteur de l'employé.
			R		
Taux horaire					
Régulier			23,02	\$/heure	7
Demi			34,53	\$/heure	
Double			N/A	\$/heure	1
Nive	eau de l'emplové				
	Taux permanent				
	Description	Taux			
	PRIME CHEF EQ.R	0,000			
	PRIME CHEF EQ.C	0,000			
	CCQ HRS RESI.	23,020	-		
	CCQ 1/2 RESI.	34,530	•		
	CCQ DBL.RESI.	0,000	-		
	CCQ HRS.COM.	0,000			
	CCQ 1/2 COM.	0,000			
	CCQ DBL.COM.	0,000			

- 1. Dans Powerpay, accédez à : Paie > Paiement régulier > Retenues et cotisations.
- 2. Reportez-vous à l'information de la CCQ sur les employés que vous avez imprimée, et utilisez le tableau ci-dessous ou les captures d'écran qui le suivent (notez les couleurs facilitant le repérage) comme guide pour saisir les montants CCQ corrects à partir de votre impression (les montants peuvent ne pas correspondre aux exemples fournis) dans les champs correspondants de Powerpay.

Information de la CCQ	Таих		Code Powerpay	Taux
Avantages sociaux part du salarié (retraite)	1,182 \$/heure	-	EE.SEC.RESI (31E)	1,1820
Avantages sociaux: <i>Total</i> part de l'employeur	6,070 \$/heure	-	ER.SOC.RESI (31R)	6,0700
Avantages sociaux: Avantages imposables	2,364 \$/heure	1	AV.IMP.RESI (51R)	2,3640
Avantages sociaux: part du salarié (assurance)	0,2300 \$/ heure	1	CCQ ASS EE (25E)	0,2300
Avantages sociaux: taxe sur assurance	9 % du montant	-	CCQ TAXE EE (26E)	0,0207
	d'assurance (part du salarié 0,2300 x 9%=0,0207)		(25E x 9% = 26E)	
Fonds de formation (Facultatif-employeur)	0.20 \$/heure	1	FORMATION (41R)	0.2000
Équipement de sécurité	0.60 \$/heure	1	EQ.SEC.RESI (21E)	-0.6000 ENTREZ UN MONTANT NÉGATIF
Contribution sectorielle (employeur)	0.043 \$/heure	-	C.SEC.RES (76R)	0.0430
Congés et jours fériés payés	13.00 % du salaire cotisable	-	VAC.DED (22E)	13.00
Prélèvement (minimum 10,00\$ par mois): part du salarié	0.75 (salaire + congés payés)	1	PREL.EE (73E)	0.75
Prélèvement (minimum 10,00\$ par mois): part de l'employeur	0.75 (salaire + congés payés)	-	PREL.ER (73R)	0.75
Annexes, C3; CSD Hebdomadaire	11,51 \$/semaine	1	SYND.\$ (71E)	11,51
Annexes, C3; CSD: Plus autres frais	0.055 \$/heure		SYND.C/HR RESI (72E)	0.0550
Avantages Sociaux (<i>Total de</i>) : Part du salarié (retraite) + Part de l'employeur (retraite)	1,182 + 3,570= 4,752	-	F.EQUIV.RESI (32R)	4,7520
SEM. TRAV: Semaine de travail par employé, la valeur est toujours 1	1.0000		SEM.TRAV. (23R)	1.0000

Paie
Paiement régulier
Patenues et cotisations Avantages sociaux Retenues salariales part du salarié (retraite) 1,182 \$/heure part de l'employeur (retraite) 3,57 \$/heure ⁺ AVANCE (11E) Valeur permanente part du salarié (assurance) 0,23 \$/heure part de l'employeur (assurance) \$/heure 2,5 EQ.SEC.RESI. (21E) Valeur permanente Total part du salarié 1,412 \$/heure Toujours une valeur négative -0,6000 Total part de l'employeur 6,07 \$/heure Total part du sal. et de l'empl. + VAC.DED (22E) Valeur permanente 7,482 \$/heure 13,00 Avantages imposables 2,364 \$/heure Fonds de qualification (1) + EQ.SEC.COMM. (24E) Valeur permanente 0 \$/heure Fonds de formation (1) + CCQ ASS EE (25E) Valeur permanente 0,2 \$/heure 0,2300 Équipement de sécurité (2) 0,6 \$/heure CCQ TAXE EE (26E) Valeur permanente 25E x 9% = 26E 0,0207 Contribution sectorielle (3) 0,043 \$/heure ⁺ EE SOC.RESI. (31E) Valeur permanente 1,1820 Taxe sur assurance 9 % du montant d'assurance + EE.SO.RET.COM (33E) Valeur permanente Congés et jours fériés payés (1) 13 % du salaire cotisable Fonds d'indemnisation (1) 0,02 \$/heure Frais de participation volontaire au régime d'avantages sociaux (4) ⁺ SYND \$ (71E) Valeur permanente 11,5100 part du salarié 0,075 \$/heure part de l'employeur 0,075 \$/heure + SYND C/HR RESI (72E) Valeur permanente Prélèvement (minimum 10\$) 0.0550 part du salarié 0,75 % du total (salaire + congés payés) PREL.EE (73E) Valeur permanente part de l'employeur 0,75 % du total (salaire + congés payés) 0,7500 Cotisations syndicales (payées par le salarié) + C.SEC. (74E) Valeur permanente Annexes R ⁺ SYND C/HR COM. (75E) Valeur permanente CSD Hebdomadaire 11,51 \$/semaine Plus autres frais 0,055 \$/heure

Avantages sociaux					Paie	'aie ▶ Paiement regulier ▶ Retenues et cotisations			
part du salarié (retraite)	1,	,182	\$/heure		Cot	isations patronale	5		
part de l'employeur (retraite)	3,	,57	\$/heure			+ SEM.TRAV. (23R)	Semaine travailláe nar l'employé -	Valeur permanente	
part du salarié (assurance)	0,	,23	\$/heure				toujours une valeur de 1	1,0000	
part de l'employeur (assurance)	2,	,5	\$/heure						
Total part du salarié	1,	,412	\$/heure			⁺ ER SOC.RESI. (31R)		Valeur permanente	
Total part de l'employeur	6,	,07	\$/heure					6.070	
Total part du sal. et de l'empl.	7,	,482	\$/heure			⁺ F.EQUIV.RESI. (32R)	F. EQUIV.RESI = Part du salarié	Valeur permanente	
Avantages imposables	2,	,364	\$/heure		7		(retraite) + Part de l'employeur (retraite) [1,182 + 3,570 = 4,7520]	4,7520	
Fonds de qualification (1)						+ ER SO RET COM (33)	2)	Valeur permanente	
	0		\$/heure			ER.SO.KER.COM (SS	v		
Fonds de formation (1)									
	0,	,2	\$/heure			⁺ F.EQUIV.COM. (34R)		Valeur permanente	
Équipement de sécurité (2)				_					
	0,	,6	\$/heure			+ FORMATION (41R)		Valeur permanente	
Contribution sectorielle (3)								0,2000	
	0,	0,043				+ A)/ IMD DESL (51D)	Valeur permapente		
						AV.IIVIP.RESI. (STR)		2.3640	
Taxe sur assurance	9	% du montant d'assurar	nce						
Congés et jours fériés payés (1)	13	% du salaire cotisable		-		⁺ AV.IMP.COM. (52R)		Valeur permanente	
Fonds d'indemnisation (1)	0,02	\$/heure		-					
Frais de participation volontaire au régime d'avantages sociaux (4)						⁺ PREL.ER (73R)		Valeur permanente	
part du salarié	0,075	\$/heure						0,75	
part de l'employeur	0,075	\$/heure						Valaur parmacente	
Prélèvement (minimum 10\$)						C.SEC.RES (70R)		0.0430	
part du salarié	0,75	% du total (salaire + co	ngés payés)					-,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	
part de l'employeur	0,75	% du total (salaire + co	ngés payés)						

Rapport CCQ produit par Dayforce

En tant que membre de la CCQ, vous êtes tenu de produire à l'intention de la Commission un rapport mensuel relatif à vos activités de construction. Vous pouvez obtenir des renseignements supplémentaires grâce aux liens suivants : Connaissez-vous vos <u>obligations</u>? Savez-vous comment remplir votre rapport mensuel?

Voici un exemple de rapport CCQ de Dayforce qui peut être utilisé pour déterminer les heures de travail payées à vos employés.

Sommaire des TEF

	SOMMAIRE DE TEF	PAGE 1	CONTRE-ORDRES / RAPPEL 1-800-667-7867
NO ER	9-XXXX REF 133	JUIN 29 2017	

LES EFFETS QUI SUIVENT ONT ETE DEPOSES DANS LES COMPTES MENTIONNES. VEUILLEZ VERIFIER IMMEDIATEMENT CETTE LISTE ET LES TOTAUX DE CONTROLE QUI L'ACCOMPAGNENT. PRENEZ SOIN D'INFORMER DAYAGNE SANS TARDER ADVENANT LA NECESSITE DE CORRIGER UNE DONNEE OU DE SUPPRIMER UN EFFET. POUR FAIRE SUPPRIMER UN EFFET OU POUR DEMANDER UN CONTRE-ORDRE DE PAIEMENT, VEUILLEZ PROCEDER AVANT MIDI, HEURE DE WINNIPEG, ET CE, LE JOUR OUVRABLE PRECEDANT LA DATE QUI FIGURE SUR LE VIREMENT. A TITRE D'EMPLOYEUR, VOUS DEVEZ VERIFIER L'EXACTITUDE DE L'ENSEMBLE DES DONNEES FIGURANT SUR LE VIREMENT, Y COMPRIS LES NUMEROS DE L'ETABLISSEMENT BANCAIRE, DE DOMICILIATION ET DE COMPTE.

NO. NOM		SEQUENCE	MONTANT	1	BANQUE	COMPTE		
0001 EMPLOYEE	1	N1206-306	1,071.41	004	43731	XXXXXXX	TD Bank	
0002 EMPLOYEE	2	N1206-307	144.67	004	43731	XXXXXXX	TD Bank	
0004 EMPLOYEE	4	N1206-308	725.01	003	08111	XXXXXXX	Royal Bank	
0011 EMPLOYEE	11	N1206-309	669.21	815	00028	XXXXXXXX	Caisse Desjardin	
0013 EMPLOYEE	13	N1206-310	406.25	002	83311	XXXXXXX	Scotia Bank	
0016 EMPLOYEE	16	N1206-311	721.13	004	42801	XXXXXXX	TD Bank	
0022 EMPLOYEE	22	N1206-312	672.20	001	01681	XXXXXXX	Bank of Montreal	
0023 EMPLOYEE	23	N1206-313	708.12	006	11331	XXXXXXX	National Bank	
0026 EMPLOYEE	26	N1206-314	616.87	815	10022	XXXXXXXX	Caisse Desjardin	
0028 EMPLOYEE	28	N1206-315	288.07	815	30321	XXXXXXXX	Caisse Desjardin	
0029 EMPLOYEE	29	N1206-316	265.57	815	00006	XXXXXXXX	Caisse Desjardin	
0030 EMPLOYEE	30	N1206-317	482.51	004	42761	XXXXXXX	TD Bank	
COMPANY NAME			6,771.02	1	2 PAIE	MENTS	TOTAL CONTROL VIREMENT	

		*1, *4 M	ETIER	SYND* 3,*6 RE	GION	SIN
1-0003 EMPLOYEE 3 STREET ADDRESS		100	200/C3	CPQMC	08	999-999-999
CITY	QC	JOT 2B0				
2-0004 EMPLOYEE 4 STREET ADDRESS		100	200/C3	FTQ	08	999-999-999
LAVAL	QC	H7A 4E4				
3-0005 EMPLOYEE 5 STREET ADDRESS		100	200/C3	FTQ	08	999-999-999
ILE BIZARD	QC	H9C 2J5				
7-0009 EMPLOYEE 9 STREET ADDRESS		100	200/C3	CSN	00	999-999-999
LONGUEUIL	QC	J4G 1H9				
0-0010 EMPLOYEE 10 STREET ADDRESS		100	200/C3	CPQMC	00	999-999-999
LASALLE	QC	H8N 1B2				
1-0011 EMPLOYEE 11 STREET ADDRESS		100	200/C3	SQC	08	999-999-999
TERREBONNE	QC	J7M 2C1				
2-0012 EMPLOYEE 12 STREET ADDRESS		100	200/C3	CSN	08	999-999-999
MIRABEL	QC	J7J 0J1				
3-0013 EMPLOYEE 13 STREET ADDRESS		100	200/C3	FTQ	08	999-999-999
LAVAL	QC	H7N 5H2				
4-0014 EMPLOYEE 14 STREET ADDRESS		100	200/C3		08	999-999-999
MONTREAL	QC	H2B 2N8				
5-0015 EMPLOYEE 15 STREET ADDRESS		100	200/C3	FTQ	08	999-999-999
MONTPELLELIER	QC	JOV 1M0				
6-0016 EMPLOYEE 16 STREET ADDRESS		100	200/C3	CPQMC	08	999-999-999
LAVAL	QC	H7G 1W5				

7-0017 EMPLOYEE 17 STREET ADDRESS		100	200/C3	FTQ	08	999-999-999
MONTREAL	QC	H2N 1E4				
3-0021 EMPLOYEE 21 STREET ADDRESS		100	200/C3	FTQ	08	999-999-999
SAINT-HUBERT	QC	J4T 1P2				
4-0022 EMPLOYEE 22 STREET ADDRESS		100	200/C3	FTQ	08	999-999-999
MONTREAL	QC	H1Z 3V2				
5-0023 EMPLOYEE 22 STREET ADDRESS		100	200/C3	CPQMC	08	999-999-999
MONTREAL	QC	H3S 1K8				
6-0024 L EMPLOYEE 24 STREET ADDRESS		100	200/C3	CSN	08	999-999-999
MONTREAL	QC	H2T 1X2				
7-0025 L LABAO HELDER STREET ADDRESS	R HL	100	200/C3	FTQ	08	999-999-999
ST-LIN	QC	J5M 0G8				
8-0026 ROY ALAIN AN STREET ADDRESS	R	100	200/C3	FTQ	08	999-999-999
MIRABEL	QC	J7N 224				
9-0027 RIVAS KEVIN STREET ADDRESS	KR	100	200/C3	FTQ	08	999-999-999
LAVALTRIE	QC	J5T 1G4				
A-0028 DUFORT STEP	HANE SI	100			08	999-999-999
SAINTE-JULIENNE	QC	JOK 2T0				
0-0029 DAGENAIS ST STREET ADDRESS	EPHANE	SD 100	200/C3	FTQ	08	999-999-999
ST-ROCH-DE-L'ACHIG	QC	JOK 3H0				
4-0030 GAUTHIER JEA STREET ADDRESS	AN JG	100	200/C3	SQC	08	999-999-999
MONTREAL	QC	H2K 1L4				

22 REPORT TOTALS

			SEM.TRAV.	CCQ.REG.	CCQ OT	CCQ DT	TOTAL HRS.	SALAIRE
1-0003	EMPLOYEE 3	100	2.00	58.50			58.50	2130.57
2-0004	EMPLOYEE 4	100	4.00	104.00			104.00	3803.52
1-0011	EMPLOYEE 11	100	3.00	112.00			112.00	4100.16
3-0013	EMPLOYEE 13	100	3.00	84.50			84.50	2165.19
6-0016	EMPLOYEE 16	100	3.00	56.00		8.50	64.50	2679.78
4-0022	EMPLOYEE 22	100	3.00	73.00			73.00	2260.08
5-0023	EMPLOYEE 23	100	1.00	40.00			40.00	1260.80
8-0026	EMPLOYEE 26	100	4.00	104.00		11.50	115.50	4642.50
A-0028	EMPLOYEE 28	100	3.00	81.00			81.00	1215.00
0-0029	EMPLOYEE 29	100	1.00	10.00			10.00	370.80
4-0030	EMPLOYEE 30	100	1.00	24.00			24.00	756.48
11 R	EPORT TOTALS		28.00	747.00		20.00	767.00	25384.88

COT SYND

1-0003	EMPLOYEE 3	3 1	100	23.91
2-0004	EMPLOYEE 4	1 1	100	80.00
1-0011	EMPLOYEE 1	11 1	L00	60.00
3-0013	EMPLOYEE 1	13 1	L00	45.00
6-0016	EMPLOYEE 1	16 1	100	35.24
4-0022	EMPLOYEE 2	22 1	L00	45.00
5-0023	EMPLOYEE 2	23 1	100	10.86
8-0026	EMPLOYEE 2	26 1	100	80.00
0-0029	EMPLOYEE 2	27 1	100	20.00
4-0030	EMPLOYEE 2	28 1	100	9.75
10 RE	PORT TOTALS	5	4	09.76

		Équ Tou	uipement de sécurité ujours une valeur négative EQ.SEC	C jı F	Congés et ours fériés bayés VAC DED	Avantages sociaux part du salarié (retraite) EE SOC	Prélèvement part du salarié PREL EE	Contribution sectorielle C.SEC.EE
1-000	3 EMPLOYEE	3	100 -32.	.18	276.97	168.53	18.06	1.17
2-000	4 EMPLOYEE	4	100 -57.	.20	494.46	300.86	32.24	2.08
1-001	1 EMPLOYEE	11	100 -61.	60	533.01	324.34	34.76	2.24
3-001	3 EMPLOYEE	13	100 -46.	.48	281.48	171.24	18.35	1.69
6-001	6 EMPLOYEE	16	100 -35.	.48	348.37	187.28	22.72	1.29
4-002	2 EMPLOYEE	22	100 -40.	.16	293.81	180.14	19.15	1.46
5-002	3 EMPLOYEE	23	100 -22.	.00	163.90	99.72	10.69	.80
8-002	6 EMPLOYEE	26	100 -63.	.54	603.52	333.84	39.34	2.31
A-002	8 EMPLOYEE	28	100		157.95	235.04		
0-002	9 EMPLOYEE	29	100 -5.	.50	48.20	29.33	3.14	.20
4-003	0 EMPLOYEE	30	100 -13.	.20	98.34	59.83	6.41	.48
11	REPORT TOTA	LS	-377,	.34	3300.01	2090.15	204.86	13.72

			Avantaş sociaux part de l'emplo	ges <u>Total</u> yeur	Ava Soc de) sala (rei Par l'er (rei	antages ciaux (<i>Total</i>) : Part du arié traite) + rt de mployeur traite)	Avantages Imposables	Prélèvement part de l'employeur	Fonds de formation	Contribution sectorielle
				ER JUC		1.2001	HED CCQ	FREE ER	PORTAL.	C.DEC.ER
1-0003	3 EMPLOYEE	3	100	371	.77	406.92	153.62	18.06	8.78	
2-0004	4 EMPLOYEE	4	100	660	. 92	726.10	275.83	32.24	15.60	
1-0011	1 EMPLOYEE	11	100	711	.76	782.66	297.76	34.76	16.80	
3-0013	3 EMPLOYEE	13	100	474	.47	453.05	224.63	18.35	12.68	
6-001	6 EMPLOYEE	16	100	409	.90	451.80	172.57	22.72	9.68	
4-0022	2 EMPLOYEE	22	100	409	. 90	423.60	195.24	19.15	10.96	
5-0023	3 EMPLOYEE	23	100	224	.60	233.12	109.60	10.69	6.00	
8-002	6 EMPLOYEE	26	100	734	.01	805.77	305.70	39.34	17.34	
A-0028	8 EMPLOYEE	28	100	514	.76	455.73	174.34			
0-0029	9 EMPLOYEE	29	100	63	.55	70.68	27.40	3.14	1.50	
4-0030	EMPLOYEE	30	100	134	.76	139.87	65.76	6.41	3.60	
11	REPORT TOTAL	LS		4710	.40	4949.30	2002.45	204.86	102.94	